



ASSURANCE TOTALE

ERGO

3 ASSURANCES EN 1
EN DIRECT AVEC LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

Une protection spécifique et ultra complète qui couvre pleinement les installations photovoltaïques. Tous les composants de l'installation (système de stockage inclus) sont couverts en cas de dommage mais aussi les conséquences des sinistres en terme de perte de production électrique.

Pour un confort total, les pertes de rendement énergétique escompté en cas d'ensoleillement insuffisant sont également couvertes.

Economiquement très avantageuse, cette assurance garantit la rentabilité et la pérennité des projets photovoltaïques en toute sérénité!

ASSURANCE TOTALE

Des panneaux solaires au système de stockage*

C'est tout l'environnement mécanique et électrique mis en œuvre dans le cadre de l'installation photovoltaïque qui est assuré en cas de dommages: panneaux solaires, système de fixation, câblage, onduleurs, instruments de mesure, de commande et enfin système de stockage.



Assurance Tous risques

L'assurance prend en charge la réparation ou le remplacement de l'installation selon l'état après le sinistre. Sont assurés les dommages et les dégradations matériels causés notamment par:

- Incidents météo : grêle, foudre, inondation...
- Incidents mécaniques et électriques,
- Vol et vandalisme,
- Défauts de construction ou d'exécution.



Assurance Perte d'exploitation

Si l'installation a subi des dommages l'empêchant de fonctionner correctement, la perte de production électrique occasionnée est indemnisée dès le premier jour de l'arrêt de production.



Assurance Perte de rendement

Dans le cas d'un ensoleillement insuffisant ou de composants défectueux, l'assurance prévoit une indemnisation si la production réelle de l'installation est inférieure à 90% de la production énergétique annuelle prévue.

Au confort et à la sérénité s'ajoute la simplicité.

Votre projet photovoltaïque représente moins de 100 kWc. Vous pouvez souscrire à l'Assurance Totale sans étude préalable quelque soit le type de bâtiment. Au-delà de 100 kWc pour votre confort l'assureur ERGO étudie votre projet et vous fera une offre parfaitement adaptée.

Qui supporte les garanties de l'assurance?

C'est l'assureur ERGO Versicherung AG qui est l'un des groupes d'assurance les plus puissants en Europe. Avec son siège en Allemagne, le groupe est implanté dans plus de 30 pays avec une concentration sur l'Europe et l'Asie.

Comment bénéficier de cette assurance?

Très facilement. Vous commandez auprès de votre installateur l'assurance en même temps que votre installation pour la protéger.

Vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Après la mise en service, votre installateur active l'Assurance Totale sur notre site internet.

Vos recevez ensuite directement de l'assureur un certificat d'assurance ainsi que les conditions générales, attestant de votre souscription.

Quelle modalité de règlement?

Très pratique, vous réglez en une seule fois au démarrage. Vous devenez ainsi, pour une durée de 5 ans, l'unique bénéficiaire de cette assurance qui débute à la date de mise en service de votre installation.

Que faire en cas de sinistre?

Très simplement vous suivez les 4 étapes définies dans la check liste que aurez reçue avec le certificat d'assurance.

Quelle formalité en fin de contrat?

Aucune. Le contrat s'achève automatiquement à l'issue des 5 années. La date de fin est indiquée sur le certificat d'assurance qui vous sera transmis.

Offre proposée en collaboration avec

ERGO ERGO VERSICHERUNG ·
Victoriaplatz 1 ·
40477 Düsseldorf · Germany

*Contenu uniquement à caractère informatif, seuls les informations communiquées par l'assureur Ergo au propriétaire de l'installation au titre du contrat cadre sont de nature contractuelle. Cette offre est soumise aux dispositions générales de Ergo Versicherung AG.